

Les subsides

La Stratégie de Planification de l'emploi veille à ce que les ressources fédérales servent effectivement à aider directement les plus nécessiteux. Bien des Canadiens risquent d'être très désavantagés sur le marché du travail ou sont plus touchés que d'autres par les changements technologiques et par la situation économique, notamment les femmes de plus en plus nombreuses qui veulent se remettre à travailler, les chômeurs chroniques, les travailleurs qui doivent se spécialiser pour éviter les licenciements ou les déplacements et les travailleurs des collectivités touchés par un déclin économique, qui ont besoin de nouvelles possibilités d'emploi de longue durée. Tous ces groupes comprennent une forte proportion de travailleurs d'un certain âge.

La formation professionnelle, la création d'emplois et l'expansion économique sont menés de pair pour permettre à ces Canadiens d'acquérir des connaissances ainsi qu'une expérience pratique et leur offrir des occasions intéressantes. Un secteur du programme destiné aux personnes qui se lancent sur le marché du travail aide bien des femmes d'un certain âge qui n'ont plus travaillé depuis au moins trois ans; elles ont parfois besoin de services d'orientation professionnelle et de renseignements sur les techniques de recherche d'un emploi ou de perfectionnement, à cause de l'évolution technologique qui s'est produite au travail, pour pouvoir faire leur retour sur le marché.

A Kamloops, en Colombie-Britannique, dans le cadre du programme de réintégration, une quinzaine de travailleurs reçoivent une formation théorique et pratiquent pendant une période de 34 semaines pour se préparer à travailler dans un bureau automatisé. Six d'entre eux sont âgés de plus de 45 ans.

A Vancouver, 50 employés suivent un cours de gestion d'une durée de 31 semaines pour se préparer à remplir des fonctions de supervision et de gestion et se familiariser avec l'informatique. Seize d'entre eux ont plus de 45 ans.

La stratégie de planification de l'emploi aide également un grand nombre de travailleurs âgés dans le cadre du programme de création d'emplois. Souvent, ces travailleurs peuvent bénéficier de ce programme parce qu'ils ont été sans emploi pendant 24 semaines au cours des 30 dernières semaines. Au Québec, un organisme sans but lucratif offre à 42 ouvriers forestiers la possibilité de se spécialiser afin d'être mieux en mesure de suivre les progrès technologiques de leur secteur.

Les travailleurs âgés obtiennent également de l'aide dans le cadre d'un programme, le premier du genre, qui les aide à se préparer d'avance aux changements technologiques. Ils peuvent obtenir une formation en prévision de l'avenir, avant que leurs connaissances ne deviennent périmées. Ils ont ainsi la possibilité d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour conserver leur emploi. Pour les employeurs, c'est un bon moyen d'éviter d'avoir à licencier des employés compétents et adaptables, en période de changement.

Ce ne sont pas les seuls avantages que la stratégie de planification de l'emploi offre aux employeurs et aux employés. Les employeurs qui doivent dispenser une formation à des travailleurs exerçant un métier très en demande, pour lequel il y a une pénurie de main-d'œuvre, peuvent obtenir l'aide financière dont ils ont besoin.

● (1230)

A Terre-Neuve, une entreprise qui cherche à demeurer concurrentielle sur un marché en pleine mutation modernise son usine en installant un système de transporteurs droits qui l'aidera à accroître sa productivité et sa production d'acier de construction. Pour que cet équipement fonctionne bien, elle a besoin de plusieurs ajusteurs et soudeurs. Le programme qui vise à palier à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée l'aide en assurant dispensant à huit employés une formation qui leur permettra de devenir des soudeurs certifiés. Deux de ces apprentis ont été choisis parmi les ajusteurs chevronnés de l'entreprise. Ils comptaient 26 et 13 ans d'expérience respectivement, et même s'ils n'étaient plus très jeunes, ils ont accepté de relever ce défi avec enthousiasme.

Un grand nombre de travailleurs âgés des régions du pays aux prises avec un marasme économique, un chômage chronique, des fermetures d'usines, des licenciements massifs ou la disparition de l'unique industrie autour de laquelle leur économie gravite auront également un programme à leur intention.

Voici quelques exemples de ce que nous avons fait pour les travailleurs âgés. Nous continuons à respecter les principes fondamentaux de l'assurance-chômage tout en instaurant des programmes novateurs pour aider les Canadiens âgés à la recherche d'un emploi. Nous devons continuer à aider les travailleurs à s'adapter à un monde en pleine mutations tout en venant en aide aux Canadiens qui ont besoin de notre aide.

Nous attendons impatiemment les recommandations de la Commission Forget afin de pouvoir accroître l'efficacité de l'assurance-chômage.

M. Deans: Monsieur le Président, ma question est relativement simple. J'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. Je sais qu'il prend très à cœur les intérêts de ses concitoyens. Si je cite bien ses paroles, comme je l'espère vu que j'ai pris des notes, il a dit que l'assurance-chômage était, par définition, un programme d'assurance basé sur les gains des travailleurs. C'est ce qu'il a dit à un ou deux mots près.

Par conséquent, j'en tire les conclusions suivantes: premièrement, pour être admissible, vous devez cotiser et faire partie de la population active. Deuxièmement, pour avoir droit aux prestations, vous devez payer les primes voulues sur votre salaire. Troisièmement, une fois ces deux conditions remplies, vous devriez pouvoir obtenir des prestations.

Cela dit, je voudrais demander au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Weiner) s'il trouve juste qu'un militaire à la retraite qui touche une pension, mais qui n'est peut-être que dans le début de la cinquantaine en raison des conditions particulières au métier qu'il exerce, n'ait pas droit à des prestations de maladie dans le cadre du programme d'assurance-chômage même s'il travaille, même s'il a payé des primes et même s'il pâtira énormément de la décision du gouvernement de lui refuser des prestations offertes à tous les autres travailleurs?

M. Weiner: Monsieur le Président, au cours de ces derniers mois, j'ai eu l'honneur et le plaisir d'entendre le point de vue des Canadiens quant à savoir si le revenu de pension devait être considéré comme un gain aux fins de l'assurance-chômage.